

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/134**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 16 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 21 SEPTEMBRE 2021  
RELATIVE À L'ACQUISITION DES BIENS IMMOBILIERS, PROPRIÉTÉ  
DE LA SOCIÉTÉ INÉOS ENTRE LA RUE E. SOLVAY ET LA RUE DE  
L'AHT APRÈS ARPENTAGE ET NUMÉROTATION DES PARCELLES**

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2021, par laquelle le conseil municipal a décidé d'acquérir 559 588 m<sup>2</sup> de terrain avec des bâtiments propriété de la société Ineos pour un prix total de 657 122,50 € HT.

Considérant qu'après arpentage de ces terrains par un géomètre, une numérotation a été attribuée aux parcelles nouvellement créées après prélèvement des parcelles d'origine, Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix, (Mme Marie Laure MEYER, M. Patrick HINSCHBERGER qui lui a donné procuration et Mme Marie HENNARD, s'abstenant)

- décide de mettre en œuvre le projet de mise en valeur du quartier situé entre la rue E. Solvay et la rue de l'Aht comme précisé dans la délibération du 21 septembre 2021,
- décide d'acquérir les biens immobiliers propriété de la société Ineos à Sarralbe cadastrés comme suit :

Section	Numéro de parcelle d'origine	Numéro de parcelle après arpentage	Surface avant arpentage (ares)	Surface après arpentage (ares)	Prix HT en €	Prix TTC en €
76	14	14/1	31,01 avec l'ancienne salle des fêtes Solvay	31,01 avec l'ancienne salle des fêtes Solvay	31 010,00	37 212,00
76	5	5/1	18,82 avec l'immeuble ancien « Casino »	18,82 avec l'immeuble ancien « Casino »	180 000,00	216 000,00
76	198	204 206	337,98 11,18 avec l'ancienne maison du directeur Solvay	337,98 11,18 avec l'ancienne maison du directeur Solvay	200 000,00 0,00	240 000,00
Total parcelles bâties			398,99	398,99	411 010,00	493 212,00
76	6	213 217	64,98 0,30	64,98 0,30	81 225,00 375,00	97 470,00 450,00
76	7	212	3,64	3,64	4 550,00	5 460,00

76	19	223	4,22	4,22	5 275,00	6 330,00
76	24	224	28,63	28,63	35 787,50	42 945,00
76	133	133	42,27	42,27	52 837,50	63 405,00
76	199	199	5,57	5,57	6 962,50	8 355,00
75	273	291	47,28	47,28	59 100,00	70 920,00
Total parcelles non bâties			196,89	196,89	246 112,50	295 335,00
Total général			595,88	595,88	657 122,50	788 547,00

soit pour cet ensemble immobilier de 59 588 m<sup>2</sup>, un prix total de 657 122,50 € HT et 788 547 € TTC.

- s'interdit de construire toute habitation et décide de s'interdire d'autoriser la construction de toute habitation sur les terrains ci-avant mentionnés de la société Inéos durant toute la durée d'exploitation de la plateforme pétrochimique à Sarralbe,
- décide d'inscrire cette clause restrictive d'usage des terrains dans l'acte notarié d'acquisition des terrains ci-avant mentionnés de la société Inéos,
- décide de modifier le zonage et le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme à l'occasion de la révision en cours de ce document de manière à ce qu'aucun projet de construction d'habitation ne puisse être autorisé sur ces terrains,
- autorise M. le maire à signer l'acte notarié d'acquisition,
- prend acte que les frais d'arpentage et notariés seront à la charge de la ville de Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 27 octobre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT